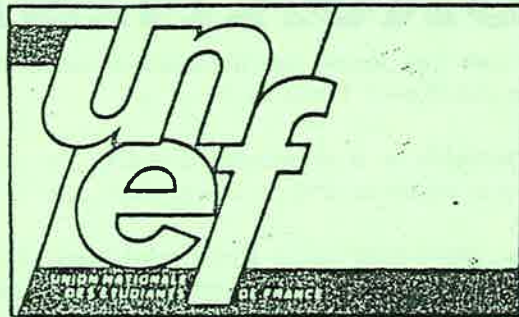


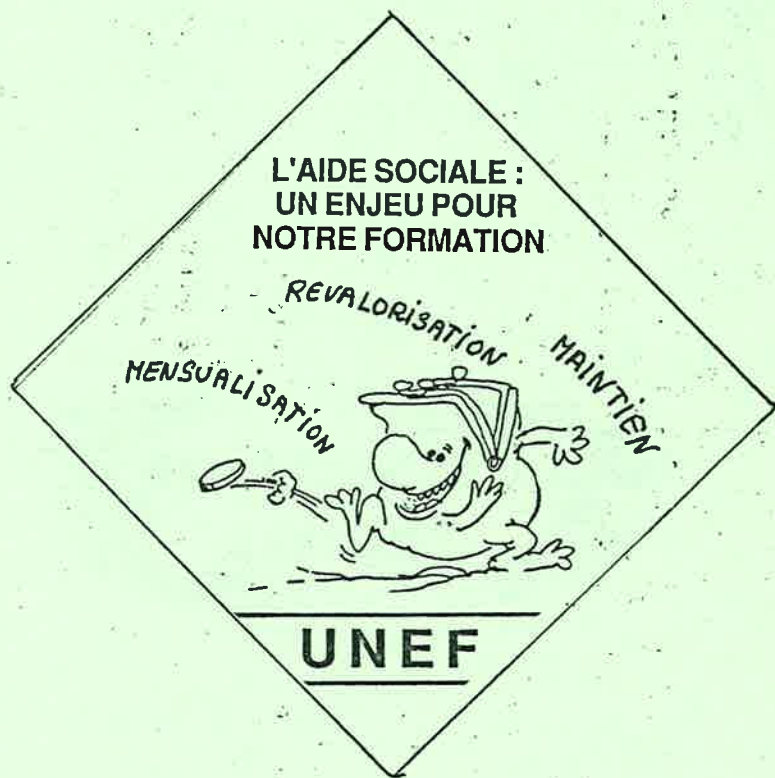
AGEN-
unef



72, rue de Clichy, 75009 PARIS • 42.81.33.11



Propositions de l'UNEF
à débattre pour AGIF



Cette brochure éditée par l'Union Nationale des Etudiants de France est destinée à favoriser le débat et l'action sur ce thème si majeur qu'est la sécurité sociale étudiante.

Elle se situe dans le cadre de la campagne nationale que mène l'UNEF depuis plus d'un an (cartes-pétition, affiches, débats ...)

AGIR:

N'attendons pas, dès maintenant

- . organisons des débats;
- . signons massivement la carte-pétition;
- . faisons voter par les conseils d'universités et d'UFR des motions;
- . faisons prendre position aux sections locales de la MNEF;
- . portons des pétitions aux CPAM;
- . la sécurité sociale concerne tout le monde. Des convergences de luttes doivent être établies entre étudiants et travailleurs.

S'ORGANISER:

On le constate tous les jours, les attaques à nos études sont quotidiennes et dépassent le cadre d'un texte de loi.

Il est donc nécessaire de s'organiser, d'avoir une structure locale comme nationale qui nous permette d'être informé et donc d'agir avec efficacité.

L'UNEF (créée en 1907) fête cette année son 80ème anniversaire; 80 ans de luttes, d'expériences, de réflexions en commun qui permettent de mettre à jour nos aspirations et d'améliorer nos conditions d'études.

L'UNEF, c'est l'Union Nationale de tous les Etudiants de France. Toi aussi tu es étudiant, tu veux que ça change, tu as toute ta place à l'UNEF, syndiques-toi !!

BULLETIN D'ADHESION

Nom Prénom

Adresse

Tél. personnel Université/UFR

Cotisation 40 Frs Soutien 100 Frs

(à retourner à l'ordre de l'UNEF)

*Propositions de l'Unief
à débattre par vous*

Propositions de l'UNEF à débattre pour AGIR

- L'étudiant n'a pas de ressources, sa cotisation doit être symbolique : réengagement de l'Etat dans notre sécurité sociale.
- Une réelle politique d'aide sociale :
 - . + de moyens aux services du CROUS (cités universitaires, restaurants universitaires, PSU ...)
 - . augmentation du nombre de boursiers avec revalorisation et maintien des bourses.
- Développer la médecine préventive (actuellement 1 médecin pour 500.000 scolarisés).
- Démocratisation de la gestion de la sécurité sociale étudiante et de la MNEF par de réelles élections.
- Investir dans la recherche pour étudier les causes des maladies, réduire les risques, donc les coûts réparatoires.
- Permettre à tout le monde d'être suivi régulièrement pour dépister à temps les maladies et d'accéder aux soins sans barrières financières.
- Avoir une politique d'aide financière directe et d'équipements sociaux (crèches, allocations familiales...)
- Revaloriser les APL (allocations personnalisées au logement).

Propositions de l'UNEF
à débattre pour AGIR

L'histoire de la Protection Sociale aura été marquée de dates.

C'est dans un pays détruit, ruiné par la guerre qu'en 1947, les travailleurs obtinrent la création de la Sécurité Sociale.

Un an après, les Etudiants mobilisés à l'appel de l'UNEF gagnent la création de la Sécurité Sociale Etudiante et de son organisme de gestion la MNEF (Mutuelle Nationale des Etudiants de France). C'était en 1948.

1967 est l'année des ordonnances qui entamèrent les premières attaques; 1975, continuité avec la Loi BERGER; octobre 1985, c'est CHEVENEMENT qui réduit à néant la contribution de l'état à notre régime ... 1987 sera-t-elle l'année du démantèlement ???

Ces dates ont une force, elles ont toujours été l'occasion de rassemblements de millions de salariés, d'étudiants, d'usagers!!

Et pour cause, le maintien d'une protection sociale solidaire, c'est la garantie à tous et à chacun d'avoir accès au droit à la santé et à une retraite décente.

Face à ces attaques sans précédent, il s'agit de s'organiser, d'agir sans attendre: Le sujet est au cœur de l'actualité, il colle bien à nos préoccupations car l'obtention d'un diplôme en béton; cela nécessite une santé de fer.

Nous n'avons pas été les moutons de DEVAQUET, ne soyons pas les chèvres de M. SEGUIN !!!

Propositions de l'UNEF
à débattre pour AGIR

Mesures SEGUIN . . . de Rentabilité ?

SUPPRESSION DE LA 26ème MALADIE

La liste des 25 maladies graves classées remboursable à 100% a été élargie à 30 mais avec des restrictions: ainsi, la sclérose en plaques ne sera remboursée à 100% que si elle est reconnue "sévère" ! Bonjour les batailles d'experts en perspectives pour faire reconnaître toute maladie reconnue "longue et pénible" est supprimée. On considère ainsi qu'il ne peut plus y avoir apparition de nouvelles maladies: Si SEGUIN était venu avant SIDA, les soins onéreux de ce dernier ne seraient pas remboursés à 100%. Ne pas mourir devient un luxe !!

TOUS TIMBRÉS

Suppression de la gratuité du courrier à la Sécurité Sociale: c'est 900 millions qui seront à la charge des usagers: se faire rembourser devient un luxe !!

AUSTERITE

Certains actes chirurgicaux seront remboursés à 80% au lieu de 100%. Cela concerne la prévention, le dépistage de cancers, la gynécologie, la réduction de certaines fractures, ... Par exemple, une tumeur du sein coûtera 1794,48 Frs (4j d'hospitalisation), l'ablation des amygdales et végétations: 2245 Frs (5j): se soigner devient un luxe !!

GARE AUX EXPÉDIENTS

Certains médicaments seront dits de confort et, à ce titre ne seront remboursés qu'à 40%. Cette mesure concerne les vitamines, les amphétamines, tout ce que les gens prennent pour "tenir le coup": éviter de tomber malade devient un luxe !!

Année	Années	Intitulé	[ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE] 61	
			1985	1986
		7 ^e PARTIE. — ACTION SOCIALE.		
		Contribution de l'État au régime de sécurité sociale des étudiants		
02		Sécurité sociale des étudiants	306.504.803	306.504.803
		Totaux	306.504.803	306.504.803

Arrêté du 30 juin 1986 fixant la cotisation forfaitaire par les bénéficiaires du régime d'assurance maladie étudiante pour l'année universitaire 1986-1987

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, de l'Énergie et de la Prévision, chargé du budget, le ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur, et le ministre des Affaires sociales et de l'Emploi,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 311-1, R. 311-1 et R. 311-3;

Par le décret du 12 juillet 1985 relatif à la cotisation forfaitaire due par les bénéficiaires du régime d'assurance maladie des étudiants pour l'année universitaire 1985-1986;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'assurance maladie des étudiants;

Le ministre des Affaires sociales et de l'Emploi,

Arrête :

Art. 1^{er} — Le montant de la cotisation forfaitaire due par les bénéficiaires du régime d'assurance maladie des étudiants au titre de 1986 pour l'année universitaire 1986-1987 est fixé à :

Art. 2 — Le directeur de la sécurité sociale, le directeur du budget et le directeur des établissements receveurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1986.

Le ministre des Affaires sociales et de l'Emploi,
F. MERCIEREAU

Prémices des attaques contre la protection sociale:

En Octobre 85, l'Etat se désengage de la sécurité sociale étudiante; en Juin 86, la cotisation augmente de 42%.

Ce n'est donc pas dans le désengagement de l'Etat qu'on trouvera les solutions d'une meilleure protection sociale !

IL A DIT : "Y A TROP D'ÉPENSES ?"

- * Rien n'est fait dans le domaine de la prévention, de la recherche afin de réduire les risques, donc les coûts réparatoires.
- * Mauvaise information dans le domaine sanitaire et social.
- * Responsabilité des trusts pharmaceutiques qui font la publicité, appellent la demande.



La Santé, question

Pour "sauver" la sécurité sociale, SEGUIN espère réaliser 7,2 milliards de Frs sur les dos des assurés.

En fait, les buts poursuivis sont de baisser le niveau de la sécurité sociale, récupérer de l'argent pour le capital en réduisant la part de financement des entreprises, privatiser tout ce qui est rentable, ouvrir des marchés juteux aux compagnies d'assurances.

C'est faire à la sécurité sociale ce que DEVAQUET voulait faire aux facultés : les privatiser.

IL A DIT : "Y A PAS DE SOUS ?"

15 % du prix des médicaments partent en publicité. L'an passé, la sécurité sociale en a remboursé pour 5 milliards de francs. soit plus de la moitié des économies que veut réaliser SEGUIN sur notre dos.

* Le financement de la sécurité sociale est basé sur la masse salariale, ainsi la croissance du chômage le diminue :

- . 100.000 emplois créés = 4 milliards en plus;
- . 1 % de hausse des salaires = 6 à 7 milliards en plus.

* Les revenus financiers (jetons de présence, produits de la bourse, dividendes ...) échappent à toute cotisation à la sécurité sociale. Ils représentent plus de 300 milliards de Frs.

Le non-recouvrement des dettes patronales (40 milliards).

Attaques directes

HOTEL-HOPITAL

Sous prétexte qu'on est nourris et logés en plus d'être soignés, il nous faudra payer notre séjour à l'hô-tel-pital même pour quelques heures. De la même façon que DEVAQUET instaurait l'inégalité entre les Etudiants, entre les Universités, le forfait institué des hôpitaux à 2 vitesses: des cliniques de luxes (bons repas, bons soins...) et des hôpitaux "basse catégorie". L'égalité des soins devient un luxe !!

DEUX ENFANTS ? ET ALORS !

Alors qu'une femme au foyer devra attendre le 3ème enfant pour qu'on la considère comme ayant "une activité éducative", une femme exerçant un travail "motivant et rémunérateur" se verra attribuer une Allocation de garde d'enfants à domicile pour se payer une employée s'occupant des enfants et du domicile ! Avoir des enfants devient un luxe.

AU SUIVANT!

Dans tous les hopitaux on assiste à des suppressions de lits, de services, de postes ... Ainsi à Orléans, le CHRO est éclaté en deux centres, un moderne et un vieux distant de 2 km ! Ainsi se multiplient les cas où l'on demande aux malades convalescents de quitter le plus vite possible pour laisser la place à d'autres. Le critère de rentabilité remplace celui du serment d'Hippocrate. Trouver une place devient un luxe !!

SI VOUS AVEZ DE L'ARGENT, NOUS POUVONS FAIRE QUELQUE CHOSE POUR VOUS

Les mutuelles suivent dans le même sens : sélection sociale avec cotisations différenciées ("la chère" couvre à 100 %; pour ceux qui ont moins de moyens, on prend l'autre ou souvent rien). Se prémunir devient un luxe !



L'addition pour les étudiants

AGGRAVATION DE LA SELECTION SOCIALE

* Le système à deux vitesses des mutuelles (protection 100 % = 850 Frs !!!) les rendent inaccessibles ce qui entraîne une démutualisation importante des étudiants.

* Ainsi, ceux qui n'en prendront pas se verront doublement pénalisés de par la chute des taux de remboursements.

* Même les mutualisés seront touchés car il serait illusoire (à moins d'une mutuelle à plusieurs milliers de francs) de croire que les mutuelles prendront en charge le désengagement de l'Etat.

DEGRADATION DE VIE ...

Les étudiants forment une population qui se soigne mal : quasiment plus de médecine préventive, peu de centre agréés, cherté des soins ...

Cette situation empirera. Ne pouvant plus payer les frais de prévention (chute du taux de remboursement), on attendra que "ça vaille le coup de se soigner."

ET D'ETUDES

Comment réussir lorsqu'on est malade ?

Déjà confrontés à des problèmes tels que les débouchés, le fait de réussir à tout prix, la salarisation, le logement ... ce qui oblige pas mal d'entre nous à utiliser les médicaments dits de "conforts". Comment ferons-nous lorsqu'ils seront inaccessibles ? Est-ce la solution pour stopper la hausse du nombre de dépressions ??

DEMANTELEMENT DE L'AIDE SOCIALE

* Le manque de moyens des CROUS et la mauvaise gestion entraînent :

- . la non-construction de cités universitaires depuis 1970;
- . la dégradation de la restauration universitaire et le développement des chaînes à supplément dans les restaurants universitaires;
- . le mauvais fonctionnement des services des CROUS mis à la disposition des étudiants (FSU par exemple);
- . la destruction des services sociaux avec la suppression de personnels entre autre des assistantes sociales.

* Quant aux rectorats

Ils gèrent les bourses. Celles-ci ne sont ni revalorisées ni mensualisées, elles sont supprimées aux doublants, ce qui entraîne de fait une attribution sur critères de mérite.